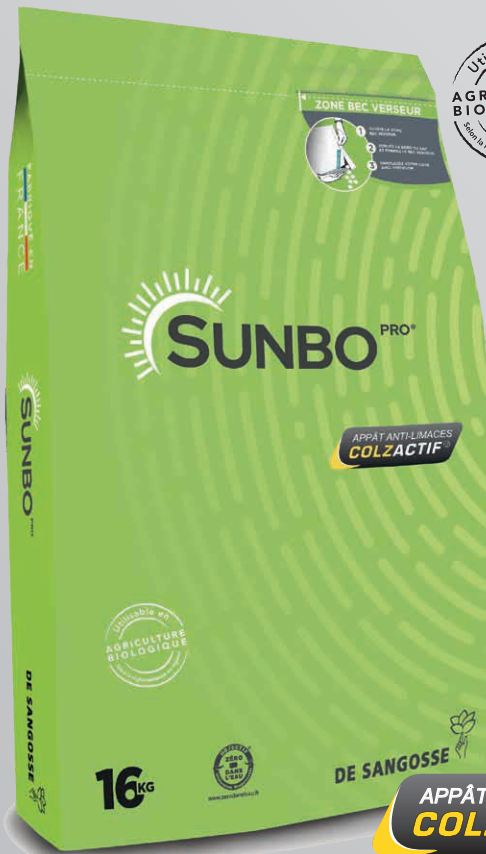


ANTI-LIMACES TOUTES CULTURES

SUNBO PRO®



APPÂT ANTI-LIMACES
COLZACTIF®

SUNBO PRO® - AMM n° 2240107 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Métaldehyde : Matière solide inflammable, catégorie 2, H228 : Matière solide inflammable ; Toxicité aiguë catégorie 3, H301 : Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité pour la reproduction catégorie 2, H361F : Susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité aquatique chronique catégorie 3, H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Édition AVRIL 2024.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur <https://anti-limaces.desangosse.fr/> - Crédit photos Gettyimages.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

BÉNÉFICES AGRICULTEURS

CÉRÉALES 100%
françaises

FABRIQUÉ EN
FRANCE



RAPIDITÉ D'ACTION

Grâce à la formulation COLZACTIF® et à l'IP^{MAX}®, SUNBO PRO® apporte une rapidité d'action supérieure aux métaldéhydés solo.

LA CULTURE EST AINSI RAPIDEMENT PROTÉGÉE



ATTRACTIVITÉ MAXIMALE

En moyenne, 7 limaces sur 10 se dirigent vers SUNBO PRO® plutôt que sur la plantule (colza, céréales, tournesol, maïs...).

LA LIMACE NE TROUVE PLUS LE GRANULÉ PAR HASARD



APPÉTENCE MAÎTRISÉE

Grâce à la formulation COLZACTIF® et à la substance active IP^{MAX}®, un granulé de SUNBO PRO® contrôle 4 à 6 limaces.

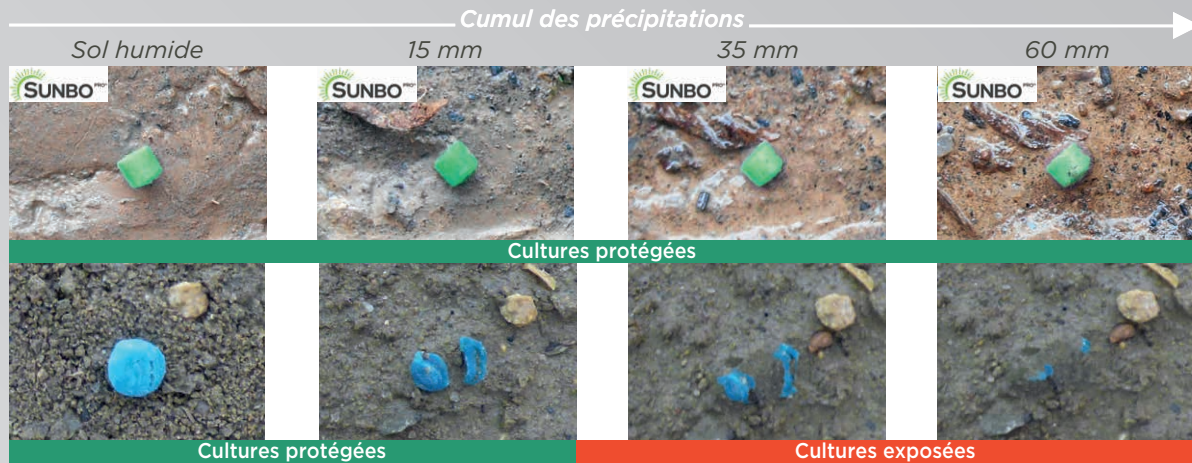
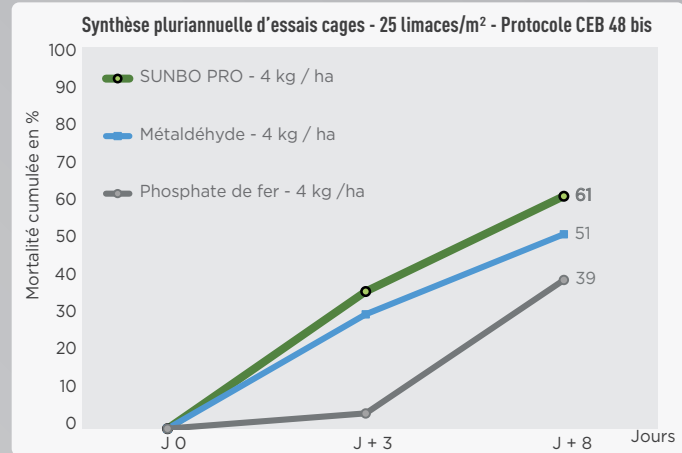
FLEXIBILITÉ DE DOSE POSSIBLE



EXCELLENTE RÉSISTANCE AU DÉLÈTEMENT

Les granulés de SUNBO PRO® ont une très bonne résistance aux conditions humides.

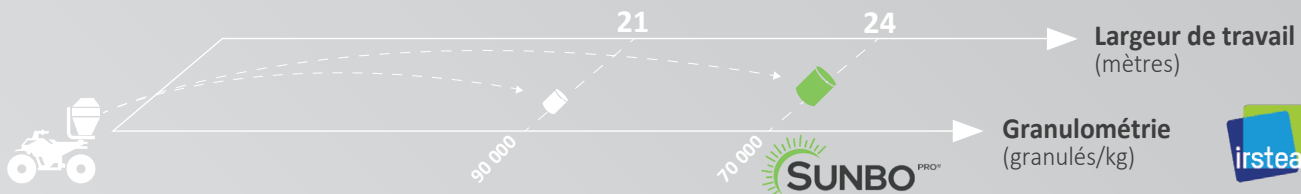
L'APPÂT ASSURE UNE PROTECTION LONGUE DURÉE DE LA CULTURE



EPANDAGE MAÎTRISÉ

SUNBO PRO®, par sa calibration régulière et sa bonne résistance à la casse, assure un épandage de qualité. SUNBO PRO® est particulièrement adapté aux grandes largeurs.

BONNE PROTECTION DE LA CULTURE SUR LA LARGEUR DE TRAVAIL ET DÉBIT DE CHANTIER AUGMENTÉ



Fiche d'identité

CEPP **



LISTE **
IFBM

N° d'AMM : 2240107

Usages : Traitements généraux
Traitement du sol Limaces et escargots

Cultures : Toutes cultures, plein champ et sous abri

Substance active : 2,42 % phosphate ferrique anhydre IP^{MAX}®*

Dose homologuée : 7 kg/ha

Recommandations : 3,5 à 7 kg/ha

Applications : En plein, mélange et localisé

Nombre d'applications maxi : 4/an

DAR : 1 jour

ZNT aquatique : 5 mètres

DRE : 6 heures en plein champ et 8 heures en milieu fermé.



* IP^{MAX}®: nom d'usage de la substance active phosphate ferrique contenue dans SUNBO PRO®

** Demandes en cours